

Focus

Soutien des personnes âgées – la grande lacune

Actuellement, la prise en charge des personnes âgées est dans une situation critique. Bien que les services de soins soient en grande partie assurés sur la base de la loi sur l'assurance maladie, il existe une lacune importante dans le domaine de l'assistance. Les cantons devraient se charger de combler cette lacune.

Actuellement, il arrive fréquemment que le terme d'assistance à domicile ne soit pas défini par la loi et que le financement des services individuels, tels que les services d'entretien domestiques, ne soit pas réglé. Hélas, toutes les personnes ayant besoin d'aide n'ont pas seulement besoin de recevoir des soins médicaux et infirmiers, mais aussi des soins plus globaux. Les aides à domicile devraient être accordées même lorsqu'elles ne sont pas fixées pour une période déterminée et même lorsqu'elles ne peuvent pas être mesurées quantitativement.

Sur la base des résultats de l'étude « Bonne prise en charge en Suisse, un inventaire » (Knöpfel, Pardini, Heinzmann 2018), on constate qu'une nécessité d'agir s'impose. Les rapports de la conférence ERFA 2019 de ProSenior Berne confirment également ce point de vue. Les expériences positives de la ville de Berne en matière de financement de prestation d'assistances à domicile spécifiques ont également été particulièrement claires. ProSenior Berne est donc favorable à un concept de soins globaux et préconise un meilleur ancrage juridique des services d'assistance au niveau cantonal.

11.6.2019 Dr. iur. M. Hohn, Président a.i.